

Département des Yvelines  
ARRONDISSEMENT DE MANTES LA JOLIE  
CANTON DE GUERVILLE

-----  
**MAIRIE DE JUMEAUVILLE**

-----  
78580 JUMEAUVILLE

**SEANCE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CCAS  
DU 6 octobre 2008  
N° 6**

Date de la convocation :  
30/09/08

Nombre de membres :  
**9**

Présents : **8**

Votants : **9**

Le six octobre deux mil huit à 14 heures 30,  
Le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LANGLOIS, Président,

**Etaients présents :**

Mesdames : PIOT, CABANILLAS, MOUREAUX, NIVERT, LINTILHAC,  
MAILLARD

Monsieur : GALERNE

**Absente excusée** : Madame QUINET a donné pouvoir à Madame Moureaux.

Mme Piot a été élue secrétaire de séance.

**1. Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 3 septembre 2008**

Le compte-rendu du conseil d'administration du 3 septembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

**2 Soirée Orientale – Organisation Tarifs,**

Vendredi après-midi :

Monsieur Galerne et madame Quinet : courses.

A 16 heures, rendez-vous pour installer les tables et les chaises.

Samedi :

Cuisson du couscous, Monsieur Galerne et 4 à 5 personnes pour aider. et 3 personnes supplémentaires pour la semoule en fin d'après midi.

A 14 heures, couvert et décoration de la salle.

A 20 heures accueil et pointage par mesdames Lintilhac et Cabanillas.

Service par au moins 10 personnes, membres du ccas et élus.

Tombola (avec les offerts), vente des tickets par madame Quinet ; animation par madame Jamet.

Tenue du bar par monsieur Secq et madame Cabanillas nommée régisseur supplémentaire pour la soirée, secondée par madame Langlois et plusieurs personnes pour le service.

La clôture de la soirée est prévue vers 2 heures.

Après avoir débattu sur l'organisation de la soirée orientale prévue le 18 octobre  
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** le prix pour participer à cette soirée à :
  - 20 euros par adultes,
  - 10 euros pour les enfants de 6 à 12 ans,
  - Gratuit pour les moins de 6 ans.

- FIXE le prix de la buvette à	
Coca-cola, jus de fruits	1 euros
Bière	1,5 euros
Vin	8 euros
Crémant	10 euros
Café supplémentaire	0,5 euros

- AUTORISE Monsieur le Président, et ce durant tout son mandat, à fixer librement les tarifs pour les prochaines manifestations.

### **3 Etude sur le Portage des plateaux repas**

Suite à la demande de deux personnes intéressées pour la livraison de repas à domicile, nous avons contacté deux sociétés :

Yvelines-Restaurations :

C'est un repas comme celui de la cantine, au prix de 3,70 euros, et possibilité de livrer le vendredi les repas pour le week-end., mais il n'y a rien de prévu pour la distribution, qui doit se faire en glacière avec accus de froid. Le problème est la disponibilité d'une personne pour la livraison. Un rendez-vous est prévu prochainement avec la Mairie de Guerville pour un éventuel portage des repas.

La Vie Simple :

C'est une société qui livre directement aux personnes des plateaux repas. Le repas est composé de 6 plats que les personnes choisissent, possibilités de menus diététiques, livrés 5 jours sur 7 par du personnel formé « auxiliaire de vie ». Le prix est de 10,50 euros avec une possibilité de défiscalisation du transport (ou crédit d'impôts si la personne est non imposable) soit environ 2 euros. Ce qui ramène le repas à 8,5 euros.

Mesdames Fouques, Tourneville et Turpin pourraient être intéressées.

### **4 Questions diverses**

Un arrêté va être pris pour autoriser le CCAS à vendre des boissons de première, deuxième et troisième catégorie à l'occasion de la soirée du samedi 18 octobre 2008.

Organisation des visites pour les anniversaires des anciens de plus de 80 ans du mois d'octobre.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 16 h.

Le Président,